



2024-11-25

# INFO NÉGO

Office municipal d'habitation de Montréal

## Un résultat sans équivoque!

Chers membres de l'OMHM,

Le 21 novembre 2024, a eu lieu une assemblée générale extraordinaire durant laquelle les membres présents ont voté à 92 % en faveur de la nouvelle entente de principe conclue le 17 octobre dernier.

La nouvelle convention collective entre en vigueur cette année et s'applique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028. Elle compte beaucoup de belles avancées dans les conditions de travail pour nos membres :

- 19.4 % d'augmentations statutaires, dont 8,8 % en 2024;
- Probabilité d'ajustement selon l'IPC pour 2025, 2026 et 2027 pouvant aller jusqu'à 1 %;
- Des assurances collectives accessibles plus rapidement;
- Les horaires de travail 4/5 et 9/10 plus accessibles toute l'année;
- 7 heures de congé mobile supplémentaires;

Merci à tous les membres de votre confiance et de votre implication.

L'équipe de négociation du 429